

LAO Samedi 18 mai Page:6/7

PAGES LOCALES

18/05/2019

SÉCURITÉ

Attention aux chutes

Philippe Robin
PHILIPPE ROBIN

A Laon, pas de souci pour ce chantier où on joue la sécurité.

Laon L'inspection du travail a, ce vendredi, mené des contrôles inopinés sur des chantiers dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Objectif : la prévention des chutes de hauteur.

En 2017, selon la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail), plus de 900 accidents du travail survenus en région Hauts-de-France étaient consécutifs à des chutes de hauteur. Dans l'hexagone, c'est l'une des premières causes d'accidents mortels. L'an passé, 49 décès dus à ces chutes ont été comptabilisés. Le travail de prévention, via des contrôles sur le terrain, fait partie des grandes priorités

nationales de l'inspection du travail présentées le 10 avril dernier par Yves Struillou, directeur général du travail, avec un objectif de 40 000 interventions en 2019.

Luc Sohet est inspecteur du travail depuis une trentaine d'années. Des contrôles inopinés, il en mène des dizaines chaque année.

LA CARTE BTP COMME SÉSAME

« Nous sommes à l'initiative des contrôles. En 2018, dans l'Aisne, nous avons réalisé 1 132 contrôles, dont 564 chantiers », confie le fonctionnaire de la direction du travail. Ce vendredi matin, casque de chantier sur la tête, c'est la mission du jour. Il faut veiller au bon respect des règles de sécurité sur des chantiers du BTP où le risque des chutes de hauteur est important. « Nous sommes là pour vérifier la conformité des installations, les garde-corps, les échafaudages... », précise l'inspecteur. Quand il arrive sur un chantier, son premier travail, très administratif, est de vérifier que les salariés présents sont en possession de la carte BTP, un sésame délivré par la profession qui atteste, notamment, qu'ils sont bien déclarés. Il s'assure également que la société qui réalise les travaux a le procès-verbal qui valide la conformité des installations en termes de sécurité.

Certaines personnes contrôlées

sont dans la position

d'un enfant pris la main

dans le pot de confiture

Sa mission ne s'arrête évidemment pas à ce contrôle des « papiers ». L'inspecteur procède à une vérification visuelle de cette conformité.

Sur ce chantier laonnois en cours pour le compte d'un office HLM, la visite surprise de l'inspecteur du travail ne semble pas chagriner plus que ça les ouvriers contrôlés. « On teste le système pour faire monter l'échafaudage tous les matins. On n'a pas envie de tomber ! », commente l'un des salariés. « Il suffit de discuter avec les gens, et généralement ça se passe bien », note Luc Sohet. Ce chantier conduit par une entreprise du Pas-de-Calais ne pose pas de souci et tout y est en règle. L'inspecteur reprend sa route.

LA SÉCURITÉ, C'EST DU BON SENS

Dans une commune du Laonnois, une société intervient sur la couverture d'une maison. Il n'y a personne sur l'échafaudage installé le long de l'habitation, mais l'inspecteur relève là, visuellement, des points qui l'interpellent. « Il n'y a pas de filet de protection si l'ouvrier fait une chute », constate-t-il. Dépourvus de toutes protections, les bastaings qui permettent d'accéder à la cheminée ne sont pas non plus très sécurisants. « La sécurité, c'est souvent du bon sens », juge Luc Sohet.

Pour les ouvriers, c'est l'heure de la pause. Comme à Laon, l'inspecteur vérifie les cartes BTP et leur livre ses recommandations. Ils sont un peu dans la position d'un

enfant pris la main dans le pot de confiture. L'inspecteur leur livre ses recommandations pour améliorer leur propre sécurité et corriger les problèmes qu'il a soulevés.

Parallèlement, il adressera à l'entreprise une lettre d'observation. Le chantier n'est pas arrêté, mais il s'en est fallu de peu. « *C'est un rappel à la loi* », précise le contrôleur.

La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) Hauts-de-France devrait réaliser 3 400 interventions cette année.

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)



«L'effet de surprise ne dure pas longtemps»... On a suivi un inspecteur du travail lors d'un contrôle sur un chantier

REPORTAGE La direction départementale du travail voulait cibler en particulier les risques de chute de hauteur

Mikael Libert

Publié le 20/05/19 à 16h38

- La Direction du travail vient d'organiser une semaine de prévention des risques de chute de hauteur.
- De nombreux contrôles ont été diligentés, notamment sur des chantiers de BTP.
- Un inspecteur du travail est allé visiter un chantier de construction de logements à Bondues. *20 Minutes* l'a suivi.

Moins dure sera la chute. La Direction du travail (DIRECCTE) des Hauts-de-France veut prévenir les risques de chutes de hauteur, notamment dans le secteur du bâtiment et travaux publics (BTP). Lundi matin, *20 Minutes* a pu suivre un inspecteur du travail lors du contrôle d'un chantier, à Bondues, près de Lille..

Rendez-vous à 9h30, au pied d'un chantier de construction de logements en plein centre-ville de Bondues. Jérôme Madoux, inspecteur de l'unité de contrôle de Roubaix – Tourcoing, n'avait évidemment prévenu personne de sa visite. « L'effet de surprise ne dure pas longtemps, notre présence fait rapidement le tour », plaisante le fonctionnaire. Là, on est sur un chantier moyen mené par une grosse entreprise. « A première vue, ça a l'air pas mal », glisse l'inspecteur avant d'aller se présenter au chef de chantier.

« On a l'habitude, ce n'est pas la peine de stresser »

L'homme ne semble pas surpris. « On a l'habitude, ce n'est pas la peine de stresser », confie-t-il en fouillant dans son dossier de sécurité. « Les grosses entreprises encore davantage que les petites ont tout intérêt à être carrées », estime Jérôme Madou. Parce qu'en cas de pépin, ça peut coûter cher. « Si l'on constate un danger grave et imminent, nous pouvons arrêter les travaux dans la partie concernée jusqu'à la mise en conformité », ajoute l'inspecteur. Et dans le BTP, le temps, c'est de l'argent.

Même s'il est là spécifiquement pour les risques de chutes de hauteur, le fonctionnaire garde l'œil ouvert sur le reste. La non-présentation des cartes professionnelles, les bouts de ferraille qui dépassent, les trous non bouchés... « On sait très bien qu'il y aura toujours des remarques

lors d'un contrôle. Mais sur un chantier, le risque zéro n'existe pas. On fait de notre mieux pour le réduire », reconnaît le chef de chantier.

« Le pire, ce sont les mauvaises habitudes de travail »

« Là, il y a quelques petites choses qui ne vont pas. Pour autant, ce n'est pas le nombre de remarques qui compte. Une seule, mais grave, peut entraîner un arrêt des travaux », insiste l'inspecteur. Pour lui, la sécurité, c'est aussi beaucoup de bon sens : « Le pire, ce sont les mauvaises habitudes de travail, les mauvais réflexes. »

A chaque ouverture vers l'extérieur correspond une protection. Au second étage de l'un des bâtiments, le placement d'une échelle laisse à désirer. « En montant dessus, un ouvrier pourrait facilement basculer dans le vide », remarque Jérôme Madou. Face à l'évidence, le chef de chantier acquiesce et envoie un de ses gars pour rectifier le tir.

« Sur les gros chantiers, on est toujours bien reçus. Mais sur les petits, comme de la rénovation de toiture chez des particuliers, c'est autre chose. Et les artisans ne se privent pas de nous dire ce qu'ils pensent de notre travail », déplore l'inspecteur. Ce lundi matin, on n'a pas entendu de noms d'oiseaux. L'entrepreneur va s'en tirer avec une lettre d'observation rappelant les quelques points à corriger. « Mais ce risque de chutes de hauteur existe, insiste Jérôme Madou. L'année dernière, un ouvrier est mort en tombant dans une cage d'ascenseur non protégée », souligne-t-il.



SENSIBILISATION POUR LE RISQUE DE CHUTES LORS DU TRAVAIL

156 Vues

Le 21/05/2019 À 09h35

En tant qu'inspecteur du travail, Rémy Bellois se rend sur les chantiers pour faire respecter les consignes de sécurité. « Le risque principal reste celui des chutes de hauteur », explique-t-il. « Faute de moyens, de temps... on oublie souvent d'installer les rambardes et, sur un chantier, cela peut vite être dangereux. »

En tant qu'inspecteur du travail, Rémy Bellois se rend sur les chantiers pour faire respecter les consignes de sécurité. « Le risque principal reste celui des chutes de hauteur », explique-t-il. « Faute de moyens, de temps... on oublie souvent d'installer les rambardes et, sur un chantier, cela peut vite être dangereux. »

Dernièrement, sur un chantier de l'agglomération lensoise, Rémy Bellois a aperçu des maçons travaillant dans des conditions dangereuses : « Nous avons pour devoir d'arrêter immédiatement le chantier. Tant que les consignes ne sont pas respectées, le travail ne peut pas reprendre. »

£

Pour les employeurs qui ne les respectent pas, une amende de 10 000 euros par travailleur leur est adressée. Les visites inopinées ont lieu principalement sur demande des ouvriers, qui craignent pour leur sécurité. « Ils ont un droit de retrait mais pour beaucoup, ce n'est pas évident d'affronter directement leurs supérieurs. Nous les invitons donc à témoigner anonymement à l'inspection du travail. La plainte est confidentielle », insiste-t-il.

Actualités

**GRAND LILLE.INFO**

ECOUTER LA RADIO

Une déclinaison innovante et unique en région : 7 jours sur 7, l'info du Grand Lille en direct : [En savoir plus](#)

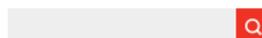
NEWS 24/7

Une déclinaison innovante et unique en région : 7 jours sur 7, l'info du Grand Lille en direct : [En savoir plus](#)

NEWS 24/7

LOSC

Le Belge Dodi Lukebakio parmi les joueurs sollicités pour remplacer Nicolas Pépé.



Les chutes sur les chantiers, une priorité de l'Inspection du travail de l'Oise

🏠 > Île-de-France & Oise > Oise | Julien Barbare | 03 juin 2019, 12h03 | [f](#) [t](#) [o](#)



Trois maisons contrôlées et trois infractions au Code du travail dans ce lotissement en cours de construction dans le sud de l'Oise. **LP/Julien Barbare**



C'est l'une des premières causes d'accidents du travail graves : la chute de hauteur dans le secteur du bâtiment. Pour tenter de les prévenir, les autorités vont multiplier les contrôles sur le terrain.

Isabelle* est venue la veille, discrètement, pour repérer les lieux. « Le futur lotissement est bien caché, je ne suis pas restée trop longtemps pour ne pas me faire remarquer. » Ces derniers jours, comme ses 15 collègues du département, cette inspectrice du travail a sillonné les chantiers de son secteur. Avec un objectif principal : la lutte contre les chutes de hauteur.

En un an, 900 chutes sur les chantiers en Hauts-de-France

« C'est l'une des premières causes d'[accidents du travail](#) graves, avec 49 accidents mortels survenus en France en 2018 », souligne la préfecture de région. Sur une année, rien qu'en Hauts-de-France, le nombre de chutes dans le BTP avoisine les 900. En janvier, un couvreur a par exemple [perdu la vie](#), en chutant d'un toit à Margny-lès-Compiègne.

« Pendant une semaine, nous faisons un focus sur cette thématique », explique Coralie, l'une des deux responsables d'unité du département. L'an passé, dans l'Oise, l'Inspection du travail a réalisé 350 contrôles liés aux chutes et décidé à 68 reprises d'interrompre des travaux qui mettaient des ouvriers en danger. En 2019, la lutte s'accroît avec un objectif de plus de 400 opérations.

Les prix étant tirés vers le bas, les entreprises veulent aller vite

Car l'Oise est « particulièrement concerné ». C'est en effet sur les petits chantiers, les maisons individuelles notamment, que les règles de sécurité sont le plus souvent bafouées. « Comme nous avons de nombreux villages qui s'étendent, c'est une situation courante, poursuit Coralie. Les prix étant tirés vers le bas, les entreprises veulent aller trop vite. »

Comme dans ce lotissement en construction dans le sud de l'Oise. Coralie et Isabelle se sont rendues sur place. La voiture arrêtée, pas de temps à perdre. « Même s'il n'y a pas de grue pour nous voir arriver et klaxonner », sourit Isabelle. Rapidement identifiées par les ouvriers, les deux femmes se dirigent vers une première habitation. Le toit manque encore et un couvreur travaille à plus de 3 m, sans protection. « Descendez monsieur, s'il vous plaît. »

« Il devrait y avoir un garde-corps ou un échafaudage », explique Coralie. Bilan : Isabelle impose l'arrêt des travaux. « Cela ne touche que la partie du chantier concernée, détaille Coralie. Jamais l'ensemble. » Lorsque l'employeur aura fait le nécessaire, « il devra nous prévenir et nous aurons 48 heures pour venir vérifier et autoriser la reprise du travail. »

Dans la maison voisine, trois façadiers se font discrets en étalant le crépi depuis un échafaudage plus que branlant. Peine perdue. « C'est de ma faute, je le sais bien madame, glisse l'un d'eux. C'est un petit chantier, on voulait aller vite, on n'aurait pas dû. » Non. Car l'arrêt des travaux prononcé par Isabelle les oblige à stopper net, sans avoir terminé.

Jusqu'à un an de prison et 3 750 € d'amende par salarié pour l'employeur

Pour que l'ouvrage soit beau, il doit être réalisé en une fois, ils devront donc tout enlever, et recommencer. Alors la tentation est forte de revenir une fois les inspectrices parties. « C'est risqué, glisse toutefois Coralie. Si on s'aperçoit que les travaux ont avancé sans notre accord, la sanction administrative est de 10 000 €. »

De même, si l'Inspectrice constatant un défaut de sécurité le décide, un procès-verbal peut conduire l'employeur en justice. Ce dernier risque alors jusqu'à un an de prison et 3 750 € d'amende par salarié. « Il faut leur faire comprendre qu'on ne joue pas avec la vie ou la santé d'une personne, on ne rigole pas avec la sécurité. »

Oise

inspection du travail

accident de travail

Chantier

travaux

Chute de hauteur